



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Arrêté infraction au RSD
34 Rue Albert Camus

SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE ET DE SANTE

SCHS – UTS - 2026/00527-SB-CB - AM n° 108

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu les articles L 2212-2 et 2122-34 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 avril 1979 portant Règlement Sanitaire Départemental du Nord et en particulier les articles 32, 33, 35, 40.1, 119 et 121,

Vu le décret n°2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent,

Vu les plaintes formulées par Madame MADJI DALILA, locataire du logement sis à TOURCOING, 34 Rue Albert Camus,

Vu le constat du 21 avril 2026 dans le logement sis à TOURCOING, 34 Rue Albert Camus établi par Monsieur Stéphane BRYCKCZYNSKI, inspecteur de salubrité du Service Communal d'Hygiène et de Santé, dûment commissionné et assermenté,

Etant donné l'état d'indécence du logement sis à TOURCOING, 34 Rue Albert Camus entraînant un risque pour la santé de sa locataire en titre,

Vu les courriers des 5 mai 2026 et 27 août 2026 adressés à VILOGIA, propriétaire du logement, lui demandant de prendre les mesures nécessaires pour remédier aux manquements à la réglementation constatés.

Etant donné l'absence de réaction de VILOGIA,

Etant donné le nouveau constat effectué le 15 octobre 2026 dans le logement sis à TOURCOING, 34 Rue Albert Camus montrant qu'aucuns travaux n'ont été réalisés et que les désordres persistent à savoir :

- Le système de ventilation mécanique contrôlée est bruyant ;
- Un développement de moisissures est observé dans la salle de bain ;
- Un écaillage de la peinture du plafond de la salle de bain et de la chambre en façade arrière est observé ;
- Il manque une rampe en partie basse de l'escalier qui mène au 1^{er} étage ;
- Présence de nuisibles de type rongeur dans le logement ;

Et qu'une autre anomalie a été constatée :

- Un développement de moisissures est observé avec un taux d'humidité important est détecté sur le mur gauche de la chambre en façade arrière (38%).

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures de police édictées par les circonstances.

ARRETONS

Article 1 – VILOGIA, propriétaire du logement sis à TOURCOING (59200), 34 Rue Albert Camus, est mis en demeure dans les plus brefs délais et, en tout état de cause, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de notification du présent arrêté de réaliser les travaux suivants :

- Identifier l'origine du niveau de bruit élevé du système de ventilation mécanique contrôlée et y remédier ;
- Supprimer les causes d'humidité et de développement de moisissures ;
- Réfectionner le plafond de la salle de bain et de la chambre en façade arrière ;
- Installer une rampe en partie basse de l'escalier qui mène au 1^{er} étage ;
- Mettre en place un moyen de lutte efficace contre la présence de nuisibles de type rongeurs ;

Article 2 – A l'issue de ce délai maximum, en cas d'inobservation de ces dispositions, la procédure prévue sera engagée à l'encontre du propriétaire.

Article 3 – Le présent arrêté lui sera notifié par lettre recommandée avec accusé de réception et transmis à Monsieur le Préfet du Département du Nord.

Article 4 – Un recours peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Commissaire de Police, Cheffe du Groupe de Circonscription de Tourcoing sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le jeudi 22 octobre 2026



Par délégation du Maire

Jean-Marc VANGILVIN

Adjoint de Quartier en charge des quartiers
Phalempins / Belencontre, des Cimetières et
de la Lutte contre l'Habitat Indigne
jmvangilvin@ville-tourcoing.fr

22 OCT. 2026

Envoyé en Préfecture le

Publié sur le site de la Ville le

22 OCT. 2026